

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 octobre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions relations internationales

La commune de Quimper accompagne plusieurs associations au titre des relations internationales.

Madame Valérie LECERF-LIVET étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement suivantes au titre des relations internationales (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2023	Montant demandé par les associations 2024	Montant 2024
Association Quimper – Remscheid	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper - Lavrio	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper - Ourense	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper-Limerick	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Association Cornouaille-Québec	800,00 €	400,00 €	400,00 €
Association Russophone de Cornouaille	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €